

# CULTURE INFORMATIONNELLE DES ÉTUDIANTS ET ÉTHIQUE

## LE DROIT MIS EN ÉLASTICITÉ PAR LE CLIC DROIT

**Claire d'HENNEZEL**

*Université Bordeaux Montaigne, MICA EA 4426,  
Axe COS, Communication, Organisation et Société*

# CULTURE INFORMATIONNELLE ET ÉTHIQUE

- L'émergence de la culture numérique soulève un questionnement sur la gouvernance d'internet
  - Dès 2003 au Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI)
  - La gouvernance d'internet aborde les droit de la propriété intellectuelle
  - La propriété intellectuelle se confronte aux libertés individuelles : liberté d'expression, d'opinion, de communication....
  - Quel équilibre entre les libertés et les droits ?
  - Peu de solutions proposées et elles s'avèrent difficiles à mettre en œuvre (Forum des droits sur l'internet de 2000 à 2010)

# ENJEUX ET DIFFICULTÉS

## Enjeux larges

- Économiques : création de valeur
- Sociétaux : liberté de communication
- Juridiques : différents régimes juridiques
- Politiques : souveraineté des états
- Culturels : mode de communication

## Difficultés

- Réseau mondial
- Absence de frontières technologiques
- Rapidité des évolutions technologiques
- Nouvelles possibilités technologiques difficiles à appréhender, notamment sur le plan juridique (copier/coller, réalité virtuelle)
- Diversité des droits et libertés nationales

# QUELLE PROBLÉMATIQUE POUR LES ÉTUDIANTS ?

- Quels sont les problématiques juridiques associées à la collecte de l'information et de documentation ?
- Quelles sont les responsabilités ou les risques auxquels les étudiants s'exposent dans leurs pratiques ?
- Comment les sensibiliser et associer cette dimension juridique à la construction d'une culture informationnelle éthique et responsable ?

# PROBLÉMATIQUE JURIDIQUE : ÉLASTICITÉ DU DROIT

- Mutations des divers droits attachés à la création et à la diffusion de l'information et de la communication (FARCHY, 2001), (PELLEGRINI & CANEVET, 2012)
- Remise en question de la propriété intellectuelle (droit d'auteur) en raison des nouvelles modalités technologiques :
  - Collecte et diffusion de l'information sans barrière physique
  - Duplication à l'infini facile et peu coûteuse
  - Nouvelles formes de création en mode collaboratif
  - Utilisation de plateformes de création multimédias
  - Réseaux numériques
  - Création, maîtrise et exploitation des bases de données (Big Data)
- Facilitation de la contrefaçon, du plagiat (clic droit)

# COMPLEXITÉ DU DROIT

Il n'existe pas de droit de l'internet, internet et les TIC concernent plusieurs droits :

- Droit des médias,
- Droit de la presse (la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)
- Droit à l'image
- Droit au respect de la vie privée (article 9 du code civil)
- Droit de la concurrence et de la consommation
- Droit des marques
- Droit à la protection des données personnelles (RGPD du 28 mai 2018)
- Des droits en devenir comme le droit à l'oubli numérique ..... droit des robots (Alain Benssoussan, avocat, grand spécialiste des questions du numérique) ...
- ...Sans perdre de vue les libertés fondamentales

# COMPLEXITÉ JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE

- Les droits rattachés à internet soulèvent des problématiques diverses
  - d'accès et de contrôle de l'accès au savoir
  - de création de valeur ajoutée dans nos économies avancées (BAUMARD, 1992) (BAUMARD P., 2004), (BRUCE, 2004), (DAVID & FORAY, 2002)
  - D'intrication technique et juridique
    - collecte (téléchargement, streaming, aide à la recherche (Google suggest)), de stockage (cloud)
    - de diffusion (copier-coller, envoi de mails, réseaux sociaux, images provisoires comme Snapchat)
    - de modification des documents (retouches, traitements des documents assistés par ordinateur) que le droit ne peut prendre en compte de manière simultanée et qui mettent en relief le caractère nouveau de l'information comme un bien non rival

# RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DES ÉTUDIANTS

- Etude du CLEMI (MEDIA Pro 2006) : les jeunes sont « mieux informés des possibilités des dangers et des limites juridiques de l'internet que les adultes » (LEHMANS, 2007)
- **La responsabilité civile (et pénale) principale est celle relative à la violation du droit d'auteur**
  - **Sanctions pénales d'une faute délictuelle : la contrefaçon**
  - **Sanctions civiles : concurrence déloyale et parasitisme**
  - **Sanctions contractuelles**
  - **Sanctions disciplinaires : Publication de la condamnation**
  - **Sanctions académiques**
  - **Sanctions sociales**



# NÉCESSITÉ D'INTRODUIRE UNE DIMENSION ÉTHIQUE

- Parce que la dimension juridique est intrinsèquement liée à la pratique informationnelle
- Parce que l'aisance de la collecte d'informations sur internet masque la violation des droits attachés à ces pratiques
- Parce qu'il n'y a pas de droit de l'internet et que le droit résulte d'un assemblage complexe de textes nationaux et supra nationaux
- Parce que les étudiants sont de futurs professionnels et citoyens dont les compétences informationnelles sont essentielles pour s'adapter à une société en mutation (KARSENTI & BUGMAN, 2017)

# RÉFLEXION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE PRÉEXISTANTE

- Par les professionnels de l'information-documentation
- La Bibliothèque de France évoque assez tôt cette nécessité (KUPIEC, 1999)
- En 2007, le CNRS finance une étude devant déboucher sur un code de déontologie des professionnels de l'information scientifique et technique (BATTISTI, 2007)
- Plus récemment, des recherches sur les risques numériques liés à l'éducation au numérique soulèvent le problème « de l'appropriation de conduites sociales dans les usages numériques » (CAPELLE, 2018).

# UNE DIVERSITÉ DES MODALITÉS ÉVOQUÉES

- Norme numérique (PERRIAULT, 2011), (LIQUETE, MALLOWAN, & MARCON, 2018)
- Bon usage et responsabilité individuelle (BRUNET, 2001)
- Conventions et chartes de conditions d'utilisation des sites (analystes du droit)
- Responsabilité disciplinaire : le règlement de la bibliothèque de l'Ecole polytechnique utilise l'expression « d'Honnêteté intellectuelle », la charte anti plagiat de l'Université de Toulouse 2
- Education et formation par les jeux sérieux (BARIM, 2017)

# EN CONCLUSION

- Elinor Ostrom considère que « la problématique des ressources communes et valable pour discuter de l'usage d'internet »
- La difficulté, à ce jour toujours en suspend, est de trouver un équilibre

# BIBLIOGRAPHIE

- **Bibliographie**

- ASTIER, S. (2005). Vers une régulation éthique de l'internet : les défis d'une gouvernance mondiale. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 71 (1), pp. 143-161. doi:10.3917/ris.711.0143.
- BARIM, S. (2017). Développer la culture sécurité de l'information numérique dans son organisation. *I2D - Informations, données & documents*, pp. 49-50.
- BARROW, E. (1996). "Rights clearance and technical protection in an electronic environment". *Conférence ICSU Press/UNESCO Electronic publishing in science*. Paris. Récupéré sur [www.library.uiuc.edu/iscsu/barrow.htm](http://www.library.uiuc.edu/iscsu/barrow.htm)
- BATTISTI, M. (2007). La responsabilité juridique des professionnels de l'information-documentation et les codes de déontologie. *Documentaliste Sciences de l'Information*, 44(3), 241.
- BAUMARD, P. (1992). Guerre économique et communauté d'intelligence. *La Revue Politique et Parlementaire*.
- BAUMARD, P. (2004). L'information stratégique dans la grande organisation. *Systèmes d'Information & Management*, pp. 3-25.
- BERLEUR, J. (2016). Ethique et régulations dans la société de l'information. 6. doi:10.4000/ethiquepublique.2029 (1)
- BRUCE, C. (2004). Information literacy as a catalyst for educational change. A background paper.
- BRUNET, P. (2001). L'éthique de la responsabilité individuelle dans "la société de l'information". Dans B. P. (dir), *L'éthique dans la société de l'information* (pp. 7-29). Laval: Les presses de l'Université de Laval.
- CAPELLE, C. (2018). Les représentations des risques numériques en éducation : construction de normes dans les discours en circulation. *COSSI*, 46.
- CHEVILLOTTE, S. (2005). Bibliothèque et Information Literacy. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2, pp. 42-48.
- COTE, J. (2012). Les enjeux éthique de l'utilisation d'Internet en recherche : principales questions et pistes de solutions. *Ethique publique*. doi:10.4000/ethiquepublique.997
- COUZINET, V. (2008). De l'utilisateur à l'initié : vers une culture informationnelle partagée. *Education à l'information et éducation aux sciences : quelles formes scolaires*, pp. 169-189.

# BIBLIOGRAPHIE

- DAVID, P., & FORAY, D. (2002). Une introduction à l'économie et à la société du savoir. *Revue internationale des sciences sociales*, 171 (1), pp. 13-28. doi:10.3917/riss.171.0013.
- DEVAUCHELLE, B., PLATTEAUX, H., & CERISIER, J. (2009). Culture informationnelle, culture numérique, tensions et relations : Le cas des référentiels C2i niveau 2. *Les Cahiers du numérique*, 5(3), pp. 51-69.
- FARCHY, J. (2001). Le droit d'auteur est-il soluble dans l'économie numérique ? *Réseaux*, 110, pp. 16-40. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2001-6-page-16.htm>.
- GRUTTEMEIR, H., & HAMEAU, T. (2016). Accès aux données scientifiques et contraintes juridiques - une question d'équilibre. *2D Information, données & documents*, 53, pp. 20-22.
- HOCHMANN, T. (2012). *Dénonciation, déni et dénigrement : les procédures allemandes d'auto-contrôle de la recherche face au plagiat*. RIDC.
- KARSENTI, T., & BUGMAN, J. (2017). *Enseigner et apprendre avec le numérique*. Montréal: Presses Universitaires de Montréal.
- KUPIEC, A. (1999). Elements de réflexion pour une déontologie professionnelle. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*(4), 8-12. Récupéré sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-04-0008-001>
- LATIL, A. (2017). Le plagiat au défi du droit. *Revue Droit & Littérature*, pp. 61-79. Récupéré sur <https://www-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/revue-droit-et-litterature-2017-1-page-61.htm>
- Le Deuff, O. (2012). Journalisme, culture éthique et reformation didactique. *Les cahiers du journalisme*, 24.
- LEHMANS, A. (2007). Information literacy : un line entre information, éducation et démocratie. Récupéré sur [archives.ouvertes.fr](http://archives.ouvertes.fr)
- LETOURNEAU, A. (2013). Internet comme ressource commune : des questions pour une éthique des ordinateurs et technologies de l'information. *Ethique publique*. doi:10.4000/ethiquepublique.1006
- LIQUETE, V., MALLOWAN, M., & MARCON, C. (2018). Processus de normalisation et durabilité de l'information. *COSSI*, 1-4.
- OSTROM, E. (2005). Self governance and forest resources. *Terracotta reader : a market approach to the environment*.
- PELLEGRINI, F., & CANEVET, S. (2012). *Le droit numérique : une histoire à préserver*. INRIA. Récupéré sur <https://hal.inria.fr/hal-00741198/document>
- PERRIAULT, J. (2011). Normes numériques, éthiques et sciences sociales. Dans J. PERRIAULT, & C. VAGUER, *Le norme numérique Savoir en ligne et Internet* (pp. 11-25). Paris: CNRS EDITIONS.
- SERRES, A. (2008). *La culture informationnelle*.
-